

Le Concile de Trente

1545 - 1563

I LE CONTEXTE HISTORIQUE : Pourquoi ce Concile...

Une réforme, un changement, est réclamée depuis de nombreuses années au sein de l'Église catholique romaine ; les conciles précédents n'ayant pas abouti aux réformes qu'on attendait d'eux (cf en bas de document un résumé sur les 21 conciles), Il n'est donc pas surprenant dans ce contexte de voir l'émergence d'une situation qui allait favoriser la naissance d'une scission, dont Luther fut le point de départ.

1. Le protestantisme :

En 1517, Martin Luther, moine allemand, augustin et professeur à l'université de Wittenberg, publie une déclaration en 95 points. Il est d'abord révolté par les excès de Rome et en particulier le commerce des indulgences destiné à financer la construction de la nouvelle basilique St Pierre. Mais il propose aussi une nouvelle conception de la religion, un certain 'retour aux sources'. Cette conception d'ailleurs influence le Concile de Trente par réaction, d'où son caractère de « contre réforme ».

La nouvelle vision de Luther et des protestants, sur la religion chrétienne se fonde alors sur 3 principes :

- Seules les Ecritures représentent l'autorité de l'Église, au-dessus de la Tradition et du pape.
- C'est la foi qui sauve et non les actions des hommes (leurs oeuvres), si bonnes soient-elles.
- Le baptême rend les chrétiens égaux devant Dieu. L'unique médiateur des hommes est le Christ ; il ne doit donc pas y avoir de différence entre clercs et laïcs.

2. La réaction de l'Église, les obstacles au déroulement du Concile :

Le protestantisme, puisque tel est le nom du mouvement né de la révolte de Luther, connaît rapidement un bel essor, grâce aux princes allemands qui adhèrent à la réforme.

Pour réagir face à cela, le Vatican utilise la condamnation : l'effet est nul, si ce n'est qu'il provoque des violences !

Reste alors la solution d'une « contre-réforme » ou 'Réforme catholique', solution que choisit le pape Paul III en convoquant le concile de Trente.

Citation d'un article que vous trouverez sur www.priere.org :

« Il a en effet fallu toute la persévérance de ce pape pour aboutir à la convocation du concile, alors que plus personne n'y croyait. Il s'ouvrit finalement le 13 décembre 1545 dans la ville de Trente (territoire à la fois italien et impérial) après la signature de la paix de Crépy-en-Laonnois entre l'empereur Charles Quint et François 1er. Une déception pourtant : à son ouverture, le concile ne comptait que 29 évêques et 3 supérieurs d'ordres ; serait-ce l'échec ? Beaucoup le pensaient.

Il s'agira en fait d'un très grand concile, dont l'oeuvre sera considérable. Il se déroulera pourtant au milieu de difficultés sans cesse renouvelées, qui entraveront constamment sa progression et feront craindre à plusieurs reprises sa paralysie définitive. Il lui faudra dix-huit ans pour venir à bout de sa tâche !

Ainsi, en 1547, deux ans après son ouverture, Paul III dut le transférer à Bologne, théoriquement pour échapper à la peste qui avait éclaté à Trente, en fait pour se soustraire aux pressions impériales. La réaction de Charles Quint fut vive, le concile dut être interrompu une première fois.

Quatre ans plus tard, le successeur de Paul III, Jules III (1550-1555), parvint à le relancer malgré les obstacles dressés une fois de plus par le roi de France. Un an après il dut être de nouveau interrompu à l'approche des princes protestants allemands coalisés contre l'empereur (et soutenus par la France). Encore une fois, la ténacité et la diplomatie d'un pape, Pie IV (1559-1565), permirent de lui redonner vie en 1562 (soit après dix années d'interruption !), et de le conduire à bonne fin en 18 mois. Pie IV fut en cela remarquablement secondé par son jeune neveu Charles Borromé ».

3. Les conséquences de ce Concile pour l'Eglise Catholique Romaine :

La conduite à sa bonne fin de ce concile (malgré les obstacles sus cités) restaure aux yeux des catholiques le crédit de la papauté ; la gravité des périls a même contribué à renforcer son caractère hiérarchisé et monarchique (*dixit l'article*).

Malgré tout, les dispositions adoptées par le concile dessinent les traits d'une Eglise renouvelée : volonté de réforme de la part de l'ensemble du corps épiscopal, guerre déclarée aux abus, action engagée pour un clergé de qualité, effort en faveur de l'instruction religieuse des fidèles, etc...

II LES DECISIONS IMPORTANTES DU CONCILE :

1. Introduction :

A travers ce Concile, l'Eglise Catholique Romaine va reprendre entièrement ses fondements et préciser le contenu de sa foi et de ses dogmes : seul le Concile Vatican II aura une telle ampleur de travail et de réformes dans la suite...

2. Les décisions proprement dites :

- Nous en avons touché un mot dans notre article sur les apocryphes, le Concile redéfinit le canon des Ecritures pour les catholiques romains, avec l'inclusion officielle de nouveaux livres pour l'Ancien Testament (7 livres deutérocanoniques plus des rajouts dans les livres d'Ester et Daniel) et scelle ainsi la différence entre bibles protestantes et catholiques romaines.
- Le concile précise le rapport entre Ecritures (Parole de Dieu) – Tradition (voir ci après un article)
- Il est également précisé des notions théologiques jugées capitales pour cette confession, concernant :

le péché originel
le salut de l'âme,
le purgatoire
la grâce et le libre arbitre de l'homme
la doctrine des sacrements (qui sont fixés à 7)
la transsubstantiation (présence du corps du Christ dans l'Ostie)

On voit l'importance et la portée de ce Concile, qui va asseoir la division avec les protestants. Nous nous devons de vous le porter à votre connaissance.

3. Rapport Ecritures -Tradition :

C'est un des points qui divisent durement les protestants et les catholiques. Nous n'interviendrons pas dans un débat sur le bien fondé de la question, mais nous livrons simplement les deux visions.

En tant que protestants, nous croyons au caractère sacré et absolu de la Parole de Dieu, qui est seule référence pour nous. Jésus nous ayant promis le Saint Esprit comme Paraclet (mot juridique qui se traduit comme défenseur, avocat, celui qui soutient l'accusé), nous nous référons à l'Esprit de Dieu (qui nous éclaire, qui nous guide) et à la Parole Divine.

Par opposition ci après, nous livrons en intégral la partie de l'article déjà cité concernant la vision catholique de la Tradition :

« En fait, refuser l'apport de la Tradition en relation avec l'Ecriture, c'est avoir l'illusion que chacun peut interpréter l'Ecriture à sa guise sans garde-fou et être cependant dans le vrai. Reconnaître la Tradition comme règle d'interprétation de la Bible, ce n'est pas autre chose que d'avoir l'humilité de reconnaître que Dieu a parlé à des hommes avant nous et leur a donné une certaine sagesse qui a fait ses preuves dans le temps (l'Eglise a 2000 ans), notamment en ce qui concerne l'interprétation des Ecritures. Attention, cela ne veut pas dire que nous n'avons pas de liberté d'interprétation ou d'adaptation par rapport à notre propre vie. A vrai dire, l'Eglise n'a d'interprétation 'officielle' que sur très peu de passages (un exemple fameux est bien

sûr la justification de la papauté par ce passage de l'Evangile de Matthieu : 16, 17-19). Mais même dans les cas où une interprétation officielle est donnée, elle n'empêche pas des interprétations parallèles pourvu que celles-ci ne soient pas en contradiction avec l'interprétation officielle.

En fin de compte, il faut considérer la Tradition comme étant le minimum commun dans l'interprétation de la Bible qui évite le piège des sectes (tant de sectes se réclament de la Bible). En parlant de sectes, il faut noter qu'elles ont aussi leur 'tradition' (dans le sens donné ici au mot tradition, c'est à dire : règle d'interprétation de la Bible dans un sens précis), bien qu'elles s'en défendent. Il suffit de regarder les publications des Témoins de Jéhovah où quasiment chaque verset a une interprétation officielle !! On est bien loin de la position catholique où tradition est égal à : minimum vital exigible pour se reconnaître chrétien et catholique.

Enfin, sur cette question, je voudrais attirer votre attention sur le fait que l'importance que l'on accorde à la Tradition est une reconnaissance de l'importance que Dieu lui-même attache à la bonne connaissance que l'on doit avoir de sa personne, ce qui semble normal dans toute relation. On doit savoir qui l'on aime et la Tradition en est un des moyens. Elle permet de savoir ce que Dieu peut être et ce qu'il n'est pas ».

Nous ne réagirons pas à cet article, nous vous le livrons tel quel.

A vous de vous positionner, selon votre relation personnelle avec Dieu, sur la place de la Tradition par rapport à l'importance que vous accordez à la Bible (éventuellement, nous vous conseillerons de demander à l'Esprit de vous y aider).

4. La doctrine des sacrements

Le Concile de Trente a clarifié définitivement la doctrine des sacrements, du latin « *sacramentum* » (signe), en fixant notamment leur nombre à sept :

- le Baptême
- la Confirmation
- le Mariage
- l'Ordination (pour devenir prêtre, évêque)
- l'Eucharistie
- la Réconciliation ('la confession')
- l'Onction des malades (appelé parfois 'l'extrême onction')

Mais, pourquoi cette doctrine dans le cadre de la contre réforme ?

Le catholicisme contrairement au protestantisme (qui ne reconnaît que le baptême et la Sainte Cène comme sacrements, accessibles à tous les croyants) insiste sur la Tradition comme indispensable complément des Ecritures. Or la Tradition, comme il a déjà été dit, est issue de l'histoire de cette église ; les sacrements y sont interprétés comme des signes que Dieu travaille par son Eglise, ils font donc pleinement partie de la Tradition.

En affirmant la nécessité des sacrements, le concile a voulu « montrer la fidélité de Dieu à son Eglise. Et par elle, ce sont tous les hommes qui sont concernés par cette fidélité. Dieu veut en faire ses collaborateurs, par qui sa puissance se manifeste.

Ainsi, quand un prêtre pardonne au sacrement de réconciliation, c'est Dieu qui pardonne par lui. Quel est ce Dieu qui veut avoir besoin des hommes pour agir ? Dieu respecte tellement notre liberté qu'il ne veut intervenir dans nos vies que par d'autres hommes. Les sacrements en sont le signe le plus éclatant ! » (citation intégrale de l'article sus cité).

Par contre, pourquoi donc limiter l'accès et l'utilisation de ces sacrements aux prêtres seuls ? Je ne sais pas si le Concile l'explique autrement que par la Tradition...

Les 21 conciles : bref aperçu

1. Le concile de Nicée, en 325

Principalement dirigé contre la doctrine d'Arius (lutte contre l'arianisme)
Décisions : symbole de Nicée, consubstantialité du Père et du Fils, discussion sur la date de Pâques. Attribue un ordre aux sièges patriarcaux : Rome, Alexandrie, Antioche, Jérusalem.

2. Constantinople I, en 381

Consubstantialité du Saint Esprit ; attribue le deuxième rang à Constantinople, reléguant Alexandrie au 3^e rang...

3. Ephèse, en 431

Dirigé contre la doctrine de Nestorius (Le **nestorianisme** est une doctrine chrétienne qui affirme que deux personnes, l'une divine, l'autre humaine, coexistaient en Jésus-Christ. Cette thèse a été à l'origine défendue par Nestorius (né vers 381 - mort en 451), patriarche de Constantinople (428-431). Le nestorianisme devient une variante du christianisme après la condamnation de Nestorius. Les nestoriens ignorent les dogmes promulgués ultérieurement. Aujourd'hui, la plupart des nestoriens sont des fidèles des Églises des deux conciles, surtout implantées dans le nord de l'Irak). Unité en la personne de Jésus Christ, Marie est déclarée Mère de Dieu. Symbole d'Ephèse en 433.

4. Chalcédoine, en 451

Dirigé contre la doctrine d'Eutychès (le **monophysisme** qui affirme que le Fils n'a qu'une seule nature et qu'elle est divine, cette dernière ayant absorbé sa nature humaine. Ils rejettent la nature humaine du Christ) : il y a deux natures (humaines et divines) en la personne de Jésus Christ. Discipline des sacrements.

5. Constantinople II, en 453

Dirigé contre des œuvres, suspectes encore de nestorianisme.

6. Constantinople III, en 680-681

Contre le monothélisme (Le monothélisme est développé au VII^e siècle dans le but de réunifier l'Église chalcédonienne et les Églises des trois conciles : Jésus réalise ses actions par une seule volonté et une seule activité théandrique ; Volonté se disant thêlema en grec, ce mot donnera son nom à cette doctrine.). Dans le Christ sont Dieu et homme, deux volontés, deux activités.

7. Nicée II en 787

Dirigé contre les iconoclastes : autorise et précise le culte des images.

8. Constantinople IV en 869-870

Contre le schisme de Photius (amorçant le grand schisme, à propos notamment du filioque). La Tradition est règle de Foi.

9. Latran I en 1123

Mesures de réformes de l'Eglise et règlement des querelles sur l'investiture.

10. Latran II en 1139

Encore des réformes de l'Eglise, renforcement de la règle du Célibat du prêtre, condamnation d'erreurs.

11. Latran III en 1179

Réformes, condamnation des cathares, définition du mode d'élection du Pape.

12. Latran IV en 1215

Lutte contre les hérésies (notamment cathares). Discipline des sacrements (2° fois). Libération de la Terre Sainte.

13. Lyon I en 1245

Déposition de l'empereur Frédéric II. Défense de la Terre Sainte.

14. Lyon II en 1274

Union avec les églises grecques. Définition du mode d'élection des Papes (2°).

15. Vienne en 1311-1312

Dissolution de l'ordre des Templiers. Réforme des ordres mendiants.

16. Constance en 1414-1418

Fin du schisme d'occident, décrets conciliaristes (le conciliarisme est une façon de concevoir l'Eglise selon laquelle le concile des évêques a une autorité supérieure à celle du pape de l'Eglise catholique romaine). Condamnations de John Wyclif (1320-1384 : théologien et précurseur de la Réforme : il milite pour un retour à la Bible, expose la doctrine de l'« autorité fondée sur la grâce. Pour lui, la véritable Eglise est l'Eglise invisible des chrétiens en état de grâce) et Jan Hus (théologien tchèque mort sur le bûcher, en 1415 : création de l'Eglise hussite. Les Tchèques ont fait de lui l'allégorie de leur nation face à l'oppression catholique, impériale et allemande : c'est un héros national commémoré, chaque 6 juillet, jour de sa mort sur le bûcher).

17. Bâle, Florence, Rome en 1431-1445

Thèses conciliaristes, union avec les églises d'Orient.

18. Latran V, en 1512-1517

Condamnation des thèses conciliaristes (... !!!), concordat avec François I°

19. Concile de Trente (cf cet article)

20. Concile de Vatican I en 1869-1870

Foi et raison ; constitution sur l'Eglise, primauté et infaillibilité pontificale (NDR : après tout ce qu'on a vu!!!!).

21. Concile de Vatican II en 1962-1965

Renouveau de l'Eglise, sa présence dans le monde, œcuménisme. L'importance de ce Concile mériterait sûrement un article !